

PRÉSENTATION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le soutien de l'AUF aux mobilités de réseaux scientifiques et associatifs vise à permettre aux **enseignants-chercheurs**, titulaires d'un établissement membre de l'AUF en Asie-Pacifique de participer et d'intervenir en français dans des manifestations (congrès, colloques, journées scientifiques...), au niveau régional et international, en vue de valoriser et promouvoir les initiatives et de renforcer le partage des savoirs entre les universitaires francophones à travers le monde.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit :

- être francophone ;
- avoir moins de 45 ans au moment du dépôt de la demande ;
- justifier de son statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF qui est à jour de sa cotisation à l'AUF au moment de son dépôt de dossier ;
- présenter un certificat de niveau de français, de préférence équivalent au DELF B2 ;
- présenter une communication :
 - en langue française, celle-ci devant constituer la langue de communication et d'échanges de la manifestation, ce qui n'exclut pas l'utilisation d'autres langues ;
 - dont le contenu porte sur l'une des thématiques prioritaires de la direction régionale de l'AUF, comme la didactique du français ou les Objectifs de Développement Durable (ODD)
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle(s) demandée(s) à l'AUF.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DU DOSSIER

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- les références scientifiques du (de la) candidat(e) ;
- le rayonnement scientifique de la manifestation ;
- la cohérence de la demande avec les thématiques prioritaires ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités sud/sud, puis sud/nord) ;
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité donnée aux conférencières) ;
- la recherche de financements complémentaires (gratuité des frais d'inscription, etc.) ;
- la publication de la communication à l'issue de la manifestation.

Attention :

- *Un établissement membre ne peut soutenir qu'un seul dossier de candidature à une même manifestation scientifique.*
- *Sont exclus les candidats qui ont bénéficié de la même subvention en 2018 et 2019.*
- *L'AUF privilège des candidat(e)s qui n'ont jamais bénéficié des financements de l'AUF pour ce type de mobilité.*
- *Le soutien de l'AUF ne consiste en aucun cas à financer les mobilités permettant à un(e) doctorant(e) de venir dans son établissement d'accueil soutenir sa thèse de doctorat.*

4. PROCÉDURE DE SÉLECTION DU DOSSIER

Conformément aux règles qui régissent les appuis apportés par l'AUF, une demande de soutien aux mobilités de réseaux scientifiques et associatifs doit respecter une procédure de sélection mise en place par la Direction régionale Asie-Pacifique qui prévoit :

- L'examen de sa recevabilité et de son opportunité régionale ;
- L'évaluation du dossier de candidature.

Le résultat de la sélection d'un dossier est porté à la connaissance du (de la) candidat(e), par courriel, par la direction régionale Asie-Pacifique.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être recevable, un dossier de demande de soutien doit comprendre les éléments suivants :

- le formulaire de demande de soutien dûment complété, daté et signé par le (la) candidat(e) et revêtu de la signature et du cachet du représentant habilité de l'établissement de rattachement ;
- les pièces jointes suivantes :
 - curriculum vitae scientifique actualisé ;
 - attestation de travail spécifiant le statut de l'enseignant chercheur (les enseignants doctorants doivent présenter un certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours) ;
 - description détaillée et programme de la manifestation,
 - description détaillée de l'intervention (version intégrale) apportée par le (la) candidat(e) à la manifestation,
 - attestation de participation à la manifestation signée par l'organisateur.

6. MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

Les mobilités de réseaux sont par principe de courte durée (la durée de la manifestation n'excédant pas **3 jours**).

La prise en charge de la mobilité par l'AUF comprend au maximum :

- un **titre de transport émis par l'AUF** et mis à la disposition du (de la) bénéficiaire, lui permettant d'effectuer le trajet entre sa région d'origine et le lieu de la manifestation ; les excédents de bagages n'étant pas pris en charge ;
- les **frais de visa ou de formalités** nécessaires à l'entrée dans le pays de destination ;
- une **indemnité forfaitaire journalière** établie en fonction du niveau de vie dans le pays d'accueil et du programme des activités scientifiques de la manifestation, versée dans la limite de la durée de l'événement ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire** dans le pays de destination. Ses modalités en seront portées ultérieurement à la connaissance des intéressés. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.

À l'expiration de la mobilité, le (la) bénéficiaire **remettra un rapport** (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à cette participation) dans un délai de **2 mois** à la direction Asie-Pacifique de l'AUF. **Le non-respect de cette disposition entraîne un remboursement des frais engagés par l'AUF dans le cadre de cette mobilité, dans un délai d'un mois à partir de la date obligatoire de remise de ce rapport.**

Note importante : La visibilité de la subvention de l'AUF à la participation du bénéficiaire à la manifestation est assurée par la **mention de cette contribution et l'insertion du logo de l'AUF** sur tous les supports de communication (présentation de la communication, actes, articles...).

7. DÉPÔT DU DOSSIER

Le **formulaire de demande de soutien, accompagné des pièces jointes demandées**, doit être rempli, daté, signé et revêtu de la signature et du cachet du représentant habilité de l'établissement de rattachement pour être transmis **10 semaines au plus tard avant le début de la manifestation**.

La transmission du dossier peut se faire, par courrier électronique (version scannée en un seul fichier PDF), à la direction Asie-Pacifique de l'AUF à :

Madame Nguyen Thi Hong Loan
Chargée de projet
Direction régionale Asie-Pacifique - AUF
Adresse : 21, Le Thanh Tong, Hanoi, Vietnam
Tél : (84 24) 3824 73 82 | IP : ++ 84 4120
nguyen.thi.hong.loan@auf.org

ANNEXES AU DOCUMENT DE L'APPEL D'OFFRES RÉGIONAL

ANNEXE 1 - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA MOBILITÉ

Type d'allocation	Durée maximale	Perdiem	Autres financements éligibles
Mobilité de réseaux (sud/sud, sud/nord)	Dans la limite de 3 nuitées	100 € / nuitée pour les mobilités sud/sud 120 € / nuitée pour les mobilités sud/nord	Transport AR + visa + assurance

ANNEXE 2 - PAYS SITUÉS DANS L'AIRE DE COMPÉTENCE DE LA DIRECTION RÉGIONALE ASIE-PACIFIQUE

Cambodge, Chine, Corée du Sud, Fidji, Japon, Indonésie, Laos, Myanmar, Polynésie française, Mongolie, Nouvelle-Calédonie, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam.

ANNEXE 3 – DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

DISCIPLINE	CODE	DISCIPLINE	CODE
Administration publique	D100	Gestion	D125
Agro-alimentaire	D101	Histoire	D126
Agronomie	D102	Hydrologie	D127
Aménagement du territoire	D103	Informatique	D128
Anthropologie	D104	Langues	D129
Archéologie	D105	Linguistique	D130
Architecture	D106	Littératures	D131
Arts	D107	Mathématiques	D132
Astronomie	D108	Médecine	D133
Biologie	D109	Médecine vétérinaire	D134
Biotechnologies	D110	Océanographie	D135
Chimie	D111	Philosophie	D136
Commerce	D112	Physique	D137
Communications	D113	Politique	D138
Criminologie	D114	Psychologie	D139
Démographie	D115	Religions	D140
Droit	D116	Santé	D141
Écologie	D117	Sciences de l'information	D142
Économie	D118	Sociologie	D143
Éducation	D119	Statistiques	D144
Environnement	D120	Télécommunications	D145
Foresterie	D121	Téledétection	D146
Génie	D122	Tourisme	D147
Géographie	D123	Traduction	D148
Géologie	D124	Travail social	D149